



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél: +31 (0)70 302 23 23. Télégr.: Intercourt,
La Haye. Télécopie: +31 (0)70 364 99 28. Télex: 32323. Adresse électronique:
mail@icj-cij.org. Adresse Internet: <http://www.icj-cij.org>.

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2005/13
Le 22 juin 2005

Activités armées sur le territoire du Congo (nouvelle requête : 2002) (République démocratique du Congo c. Rwanda)

Programme des audiences publiques qui se tiendront du 4 au 8 juillet 2005

LA HAYE, le 22 juin 2005. Comme annoncé dans le communiqué de presse 2005/12, la Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, tiendra des audiences publiques en l'affaire des *Activités armées sur le territoire du Congo (nouvelle requête : 2002) (République démocratique du Congo c. Rwanda)* du lundi 4 au vendredi 8 juillet 2005 au Palais de la Paix à La Haye, où elle a son siège.

Le programme des audiences, qui porteront sur les questions de compétence de la Cour et de recevabilité de la requête, est le suivant :

Premier tour de plaidoiries

Lundi 4 juillet 2005	10 – 13 heures	Rwanda
Mardi 5 juillet 2005	10 – 13 heures	République démocratique du Congo

Second tour de plaidoiries

Mercredi 6 juillet 2005	15– 18 heures	Rwanda
Vendredi 8 juillet 2005	10– 13 heures	République démocratique du Congo

Historique de la procédure

Pour l'historique de la procédure, il y a lieu de se reporter au communiqué de presse n° 2005/12, publié le 9 mai 2005. Il peut être consulté sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org). Sur la page d'accueil, cliquer sur «Actualité», puis sur le lien de l'affaire. Cliquer ensuite sur le communiqué choisi.

NOTE A LA PRESSE

1. Les audiences se tiendront dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas. **Les téléphones portables et les bips sont admis dans la salle à condition d'être éteints ou réglés sur un mode silencieux.** Tout appareil en infraction sera temporairement confisqué.

2. Les journalistes peuvent assister aux audiences sur présentation d'une carte de presse. Des tables leur sont réservées dans la salle, à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.

3. Il n'est possible d'effectuer des prises de vues dans la grande salle de justice que pendant quelques minutes à l'ouverture des audiences. Les plaidoiries sont retransmises intégralement et en direct sur grand écran dans la salle de presse au rez-de-chaussée du Palais de la Paix (salle 5). **Les équipes de télévision peuvent se brancher directement sur le système vidéo de la Cour;** elles sont toutefois priées de prévenir en temps utile le département de l'information. Les journalistes souhaitant effectuer un enregistrement sonore des audiences peuvent se brancher directement sur le système audio de la Cour en salle de presse lui aussi.

4. Un téléphone situé dans la salle de presse permet d'effectuer des communications en PCV. Des téléphones publics sont installés au bureau de poste situé au sous-sol du Palais de la Paix.

5. Les comptes rendus des audiences sont publiés quotidiennement sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org) avec un délai approprié pour la publication en ligne des traductions.

6. M. Arthur Witteveen, premier secrétaire de la Cour (tél : + 31 70 302 23 36), ainsi que Mme Laurence Blairon et M. Boris Heim, attachés d'information, sont à la disposition de la presse pour tout renseignement (tél : + 31 70 302 23 37; adresse électronique : information@icj-cij.org).
